Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026012-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-neuf février, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Julie LE STRAT – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Sylvain MALVOISIN a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SOUTIEN DE LA COMMUNE A L'INSTALLATION D'UN RESTAURANT DE CUISINE TRADITIONNELLE	2026-012

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Commune rurale de 2 400 habitants, Bubry souffre d'une position géographique éloignée des villes-centres et d'une faible offre en matière de transports publics. Le maintien d'une offre commerciale est donc un enjeu de 1ère importance pour que notre territoire reste attractif.

Madame Ludivine Le Foulher - Favennec souhaite réaménager le local où était située la boulangerie « Le Baragwin » afin d'y ouvrir un restaurant de cuisine traditionnelle.

Depuis que le « restaurant du centre » a fermé ses portes, l'offre sur Bubry en matière de restauration, notamment le midi, est insuffisante au regard du besoin identifié.

La salle du restaurant pourra accueillir 30/35 personnes assises du lundi au vendredi midi puis tous les 1ers samedis midi du mois.

La carte sera renouvelée tous les jours afin de privilégier la fraicheur des produits. Elle sera composée de :

- 2 entrées
- 2 plats
- 2 desserts

Afin de permettre à Madame Ludivine Le Foulher - Favennec de solliciter les aides financières à l'installation et au développement d'une nouvelle activité économique et pour compléter son dossier bancaire, il est proposé d'apporter son soutien à la réalisation de ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPORTE** à Madame Ludivine Le Foulher - Favennec le soutien de la Commune pour favoriser l'installation d'un restaurant de cuisine traditionnelle et ainsi dynamiser le centre bourg de Bubry, soutenir et diversifier l'offre commerciale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guénahel PERICO

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY (MORBIHAN)